



La prévention des T.M.S. du personnel non-soignant

5

*Formation pour une meilleure Q.V.C.T. des services Hôteliers, de
lingerie / Buanderie, Cuisine, entretien Nettoyage,...*

PUBLIC
Tous
professionnels
Niveau requis : Aucun

DURÉE
de 1 à 2 jours
suivant besoins

Hors Frais annexes de "déplacement"
Prestation non soumise à T.V.A.
(Art. 261.4.4. du C.G.1.)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES & ÉVALUATIONS

Formation en
présentiel



SANCTION
Attestation
de Formation

Formation non qualifiante,
non diplômante
Formation continue



Compétence(s) à acquérir § Art. L6313-1-1 & L6313-3-2

Savoir être acteur de sa propre prévention par l'acquisition d'un
Comportement Ergomoteur Sécuritaire et d'une habileté
gestuelle adaptée visant :

- l'amélioration de son activité physique en situation de travail,
- la prévention des Troubles Musculo-Squelettiques (T.M.S.),
- une meilleure sécurité, un meilleur confort et une efficacité dans le mouvement,
- une économie d'effort lors de l'exécution de certaines tâches par la facilitation neuromusculaire,...

Programme

Suivant l'analyse des besoins, le programme varie. Adaptation du niveau d'apprentissage suivant les connaissances déjà acquises des stagiaires. Toutes nos formations restent accessibles aux personnes en situation de handicap, le contenu de l'action de formation sera adapté suivant le handicap rencontré.

Pour pouvoir vous proposer un programme de formation personnalisé afin de réaliser une action de formation de qualité en adéquation avec vos besoins, nous souhaitons mieux vous connaître pour mieux vous accompagner :

- Quel est votre objectif à atteindre en mettant en place cette action ?
- Quelle est éventuellement la problématique rencontrée ?
- Public formé ? T.M.S. ? Restriction d'activité physique ?
- Quel est l'environnement et l'équipement ? Aides techniques ? Locaux ?
- Quelle est l'organisation souhaitée afin de mettre en œuvre cette action de formation ?
- ...

Nos programmes de formation mettent en lumière l'aspect logique et le bon sens, des réflexions individuelles et collectives seront menées à travers une démarche globale d'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail. Ce savoir-faire et savoir-être doivent se perpétuer au-delà de la période de formation et s'insérer dans un processus continu et quotidien.